



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ISERE

ARRETE PREFECTORAL

LE PREFET DE L'ISERE

Chevalier de la Légion d' Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du sport, notamment l'article L.212-3,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.227-10 et L.227-11,

Vu le décret 2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 et relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire,

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment les articles 28 et 29,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-03663 du 7 février 2007 portant création du Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative de l'Isère,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté n° 2010-00054 du 4 janvier 2010 portant organisation de la Direction départementale de la cohésion sociale de l'Isère,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013323-0060 du 19 novembre 2013 portant modification de la composition du Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative de l'Isère,

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2016-05-30-62 du 30 mai 2016 portant délégation de signature à Madame Danielle DUFOURG, Directrice départementale de la cohésion sociale de l'Isère,

Vu la subdélégation de signature du n° 38-2016-07-01-024 du 1^{er} juillet 2016 portant subdélégation de signature à Monsieur Manuel BRISSAUD, Directeur départemental adjoint de la cohésion sociale de l'Isère, à Madame Isabelle BECU-SALAUN et à Monsieur Vincent BOBO, chefs de pôle,

Vu l'avis favorable du 22 septembre 2017 du Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Considérant la demande expresse de l'association,

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE L'ISERE

Cité Administrative Bât 2

1 rue Joseph Chanrion CS 20094 38032 - GRENOBLE CEDEX 1

Té : 04 57 38 65 38 - Fax : 04 76 40 82 14

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Est agréée en qualité d'association de jeunesse et d'éducation populaire l'association suivante :

N° AGREMENT	Nom de l'association	Adresse de l'association
38.17.225	AFRIC'IMPACT	80 Place des Géants 38100 GRENOBLE

ARTICLE 2. – La Directrice départementale de la cohésion sociale de l'Isère est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 5 octobre 2017

Pour le Préfet et par subdélégation
L'Inspectrice Jeunesse et Sport
Chef de Pôle


Isabelle BECU-SALAUN

Pour ampliation à :
Madame la Présidente